

PROCES-VERBAL DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DES 15 FEVRIER ET 02 MARS 2007.
SPECIAL DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2007 (pages intérieures).

PROCES-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 15 Février 2007

UN SEUL POINT A L'ORDRE DU JOUR EN RAISON DE L'URGENCE DE TRANSMETTRE LA DEMANDE DE SUBVENTION .

I – DEMANDE DE SUBVENTION RENOVATION DU CIMETIERE

La commune a l'intention d'engager en 2007-2008 des travaux de rénovation du cimetière. Ce projet vise principalement à achever la restructuration du cimetière en créant un columbarium, face aux besoins exprimés par la population et des sanitaires/point accueil à l'entrée du site. Ce programme s'accompagne également d'une dotation d'équipements urbains en vue de modifier les points propres du cimetière en installant un tri sélectif et de changer la signalétique des concessions.

Cet aménagement est estimé pour un coût total de 100 000,00 € H.T.

Ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention exceptionnelle du Ministère de l'Intérieur d'un montant de 32 400,00 € sur les crédits parlementaires de Mr CHARASSE Michel, Sénateur. Ils sont également éligibles au financement du Conseil Général dans le cadre de la ligne traditionnelle des bâtiments communaux après avis de la commission permanente.

1) **Décide** de la réalisation des travaux du cimetière municipal pour un coût total estimé de 100 000,00 € H.T.

2) **Sollicite** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de Monsieur le Ministre de l'Intérieur de 32 400,00€.

3) **Sollicite** une subvention du Conseil Général et du Conseil Régional à cette opération.

Vote : Pour à l'unanimité.

PROCES-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 2 mars 2007

A la demande de Mme BARGOIN, une minute de silence a été observée en la mémoire de Mr CHASSONERY Michel et CABANNES Jean Marie, anciens élus municipaux récemment disparus.

I – APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 31 JANVIER ET DU 3 FEVRIER 2007.

VOTE : 20 POUR ET 6 CONTRE

DEPART DE LA SEANCE DES ELUS DE L'OPPOSITION SANS EXPLICATION NI DECLARATION PREALABLE A 20H10.

II – COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU MAIRE.

1 – Contrat avec l'entreprise C'NET pour le nettoyage annuel de la vitrerie du cinéma municipal pour un montant HT de 33.85€ H.T./ intervention.

2- Contrat d'assistance technique pour la démolition des habitations de l'avenue FOCH et rue BONHOMME avec la société NORISKO, agence de Clermont pour un montant de 2800,00€ H.T.

3 – Contrat de maîtrise d'œuvre par procédure adaptée avec la Direction Départementale de l'Équipement de THIERS pour les travaux de voirie et AEP rue Morin Fournieux, pour un montant de 8 800 Euros H.T. soit 10 524,80 Euros T.T.C.

III – AFFAIRES FINANCIERES

III / 1 – **Objet : Débat d'orientation budgétaire 2007.**

Voir pages intérieures.

- Après avoir débattu le conseil municipal prend acte.

III / 2 – **Objet : Résultats 2006 des autorisations de programmes pluriannuels –**

■ Espace Coubertin

Vu les travaux à entreprendre pour l'aménagement de l'espace multi activités et l'état financier estimatif détaillé ci-dessous,

Dépenses	Recettes
3 .356.034 ,41€	subventions 1 430.248
	FCTV 519581,26
	Autofinancement 1 .406.205 ,15 (41,90%)

valeur février 2007

ESPACE COUBERTIN	Dépenses	subventions	FCTVA(15,482%)	fonds propres Commune
2004	69 588,06	0,00	0,00	69 588,06
2005	306 849,49	58 195,53	0,00	248 653,96
2006	89 077,57	160 223,53	10 773,62	-81 919,58
2007	1 700 000,00	480 000,00	47 506,44	1 172 493,56
2008	1 190 519,29	731 828,94	13 791,00	444 899,35
2009	0,00	0,00	263 194,00	-263 194,00
2010			184 316,20	-184 316,20
TOTAL	3 356 034,41	1 430 248,00	519 581,26	1 406 205,15

- **Accepte** d'échelonner le financement de l'aménagement de l'espace multi activités selon le détail cité ci-dessus

Vote : Pour à l'unanimité.

■ Avenue de la Gare

Vu les travaux à entreprendre pour l'aménagement de l'avenue de la Gare et l'état financier estimatif détaillé ci-dessous,

Dépenses	Recettes
165 000 €	Subventions 70 335
	FCTVA 25 545,30
	Autofinancement 69 119,70 (42%)

Monsieur le Maire propose d'échelonner le financement de cette opération à compter de 2007, selon le détail suivant :

valeur février 2007				
AVENUE GARE	Dépenses	subventions	FCTVA(15,482%)	fonds propres
2003	1 804,00			1 804,00
2004	8 438,98			8 438,98
2005	0,00	0,00	279,30	-279,30
2006	34 496,80	4 430,85	1 306,52	28 759,43
2007	39 439,22	34 333,00	0,00	5 106,22
2008	80 821,00	31 571,15	5 340,79	43 909,06
2009			6 105,98	-6 105,98
2010			12 512,71	-12 512,71
TOTAL	165 000,00	70 335,00	25 545,30	69 119,70

Vote : Pour à l'unanimité.

■ **Ilôt de l'Anquité**

Dépenses
370 800 €

Recettes
Subventions 119000.00
FCTVA 57 404,25
Autofinancement 194395,75(48%)

valeur février 2007

ILOT ANTIQUITE	Dépenses	subventions	FCTVA(15,482%)	fonds propres
2004			0,00	0,00
2005	5572,39	0,00	0,00	5572,39
2006	0,00	0,00		0,00
2007	75000,00	40725,00	862,72	33412,28
2008	290227,61	78275,00		211952,61
2009	0,00	0,00	11611,50	-11611,50
2010			44933,04	-44933,04
TOTAL	370800,00	119000,00	57407,26	194392,74

Vote : Pour à l'unanimité.

III / 3 – Objet : Convention de mise à disposition personnel communal auprès de la C.C.P.C.

Convention de mise à disposition des services avec cette collectivité permettant d'offrir un forfait de 200 heures annuels de mise à disposition pour l'année 2007.

Vote : Pour à l'unanimité.

IV – AFFAIRES URBAINES ET TRAVAUX

IV / 1 – Objet : Pour information : Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA).

IV / 2 – Objet : Demande de subvention contrat local de développement 2007.

Le Conseil Général lors de sa session du mois de décembre 2006 a retenu l'ensemble des actions sollicitées par le conseil municipal à l'exception de la rénovation du cimetière qui doivent recevoir la décision préalable de la commission permanente du Conseil Général qui peuvent recevoir un financement de 25 % du coût global H.T. pour chaque projet qui sont les suivants :

PROGRAMME 2007 –COMMUNE de COURPIERE –CLD			
N'action	Opérations	Montant H.T. 2007	Subvention CLD
1-4	Edition guide de visite –brochure bourg de caractère	9990,00€	2497,00€
1-26	Mobilier espace multi-activités	63500,00€	15875,00€
1-27	Etude pour la mise en place pôle petite enfance	20000,00€	5000,00€
1-8	Rénovation Parc LASDONNAS	27341,00€	6835,25€
2-10	Restructuration de l'avenue de THIERS	20000,00€	5000,00€
2-9	Liaisons vertes (quartier Rioux /Barbette)	30000,00€	7500,00€
2-11	Réaménagement urbain du centre bourg	30000,00€	7500,00€
	Total	200831,00€	50207,25€

Vote : Pour à l'unanimité.

IV / 3 – Objet : Convention de partenariat avec l'association pour la restauration de l'église de Courtesserre.

L'association AREC représentée par sa Présidente Mme PINOY et dont le siège social se trouve en mairie a pour principal objectif de développer des actions culturelles en vue de financer la rénovation de l'église St MARTIN de COURTESSERRE. Le bilan d'activités de l'association 2006 fait apparaître une enveloppe financière excédentaire de 3500€ a affecter pour des travaux de l'église.

Vote : Pour à l'unanimité.

IV / 4 – Objet : Travaux d'éclairage public SIEG – Quartier et parking du Pré de l'Hospice.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à :48000Euros avec une participation communale de 28608,00 Euros

Vote : Pour à l'unanimité.

V – QUESTIONS DIVERSES

V / 1 – Objet : Placement de trésorerie.

L'emprunt réalisé en fin d'exercice 2006 n'a pas été encore utilisé pour le paiement des échéances financières des trois opérations sous mandat dans le cadre des autorisations de programmes pluriannuelles , - **Décide** de placer les fonds provenant d'un emprunt non encore utilisé en ouvrant un compte à terme auprès du Trésor Public, pour un montant de 1.000.000 € et pour une durée de 3 mois au taux nominal de 3,60 %.

Vote : Pour à l'unanimité.

V / 2 – Objet : Convention de partenariat avec l'OPHIS au sujet du réaménagement des espaces extérieurs de la résidence du Pré de l'Hospice.

la commune accepte de prendre en charge la rénovation de l'éclairage public et d'en devenir propriétaire.

En contrepartie l'OPHIS accepte de verser une participation financière pour un montant estimé de 19200€ couvrant la part non financée par la subvention du SIEG pour un coût total de l'opération de 48000€ H.T.

Vote : Pour à l'unanimité.

Débat d'orientation budgétaire. Budget Primitif Général 2007.

Le débat d'orientation budgétaire permet de faire le point chaque année sur l'exécution budgétaire de l'exercice précédent et d'annoncer les objectifs financiers ainsi que les orientations pluriannuels d'investissement.

L'année 2006 s'est caractérisée par l'application des objectifs financiers fixés en partenariat avec Mr PETIGNY Vincent, Comptable de la commune. Malgré des transferts de charges alourdis par l'Etat, elle atteste une nouvelle fois de la bonne santé des finances communales depuis 2001 et des efforts fournis par la Municipalité pour améliorer les grands équilibres budgétaires.

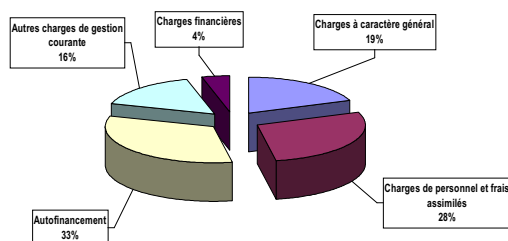
Cette tendance s'accompagne pour les contribuables d'une faible pression fiscale au regard des communes de même importance dans le département. La Municipalité entend poursuivre pour 2007 son action autour de réalisations utiles pour la vie quotidienne des Courpiérois.

I – Le contexte financier de la commune Le premier bilan de l'exercice 2006

Pour rappel, le budget primitif 2006 s'élevait à 3 692 520 € en fonctionnement (-0,7% par rapport à 2005) et 3 166 773 € en investissement (-15,5% par rapport à 2005). Le vote du compte administratif 2006 attestera d'une maîtrise des dépenses avec un taux de réalisation pour les dépenses de fonctionnement inférieur au budget prévisionnel (environ -8%).

1) Les dépenses

Principales dépenses de fonctionnement 2006



Le poids de l'autofinancement progresse de 9% dans les dépenses de fonctionnement au détriment des charges de gestion courante (-3%), des charges générales (-1%) et des charges financières (-5%). A titre indicatif, les dépenses de personnel représentent 183 Euros/habitant en 2006. En 2005, la moyenne par habitant de COURPIERE était de 175€ au lieu de 336€ pour la moyenne de la strate des communes de 3500 habitants à 5000 habitants à taxe professionnelle unique selon le ministère des finances.

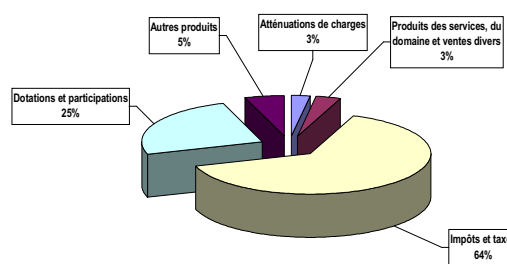
A noter que durant 2006, un contrôle pluriannuel de l'URSSAF a été effectué validant l'ensemble des opérations de la commune.

Les charges de fonctionnement courant (achats et charges externes) se situent encore à un niveau bas car elles représentaient en 2005, 133€ /habitant à COURPIERE au lieu de 197 € pour la moyenne de la strate des communes de 3500 habitants à 5000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé (TPU).

2) Les recettes

Le poids des impôts et taxes évolue sensiblement alors que les dotations d'Etat sont moins importantes que l'évolution du coût de la vie (dotation globale de fonctionnement) cumulées à des atténuations de charges en baisse (aides de l'Etat pour les emplois aidés).

Principales recettes de fonctionnement 2006



L'endettement

Selon le ministère des finances, la dette par habitant à COURPIERE sur la base du compte administratif se trouve en 2005 à 804 € /habitant au lieu de 724 Euros/habitant pour la moyenne de la strate des communes de 3 500 à 5 000 habitants.

L'effort soutenu de désendettement de 2001 à 2005 est provisoirement ralenti par le recours à l'emprunt plus soutenu en fonction de la politique d'investissement de la commune en 2006 et 2007. Il devrait se poursuivre à partir de 2008-2009 avec l'extinction des emprunts souscrits par la commune dans les années 90.

La fiscalité locale :

Les recettes de la fiscalité locale directe atteignent en 2006 1 375 076 € contre 1 345 938 € au CA 2005 soit +2,2%.

L'évolution de la fiscalité locale dont les taux n'ont pas bougé depuis 2 ans, prendra en considération celles décidées à l'échelon départemental et Régional et de la Communauté de Communes.

La fiscalité locale de COURPIERE reste à l'échelon départemental à un niveau très faible pour une moyenne départementale de la strate de 18.30% pour le foncier bâti au lieu de 17,81% à COURPIERE et de 13 % pour la taxe d'habitation au lieu de 11,18% au niveau local.

Un impact relatif des décisions municipales sur l'imposition des familles .

En effet pour le foncier bâti les effets des décisions de chaque collectivité et de l'Etat (pour la revalorisation des bases) sur une augmentation globale de 37 € (base 100 en 2001, 137 en 2006) se répartit de la manière suivante :

Commune =5.8€-Département =3€-Région =2.6€-Communauté de communes =4.4€-Taxe ordures ménagères =9.6€-Décision Etat (DGI)=8.8€-Frais de gestion trésor Public=2.8€ soit un total de 37€

La commune est intervenue à hauteur de 15.7% de la hausse du foncier bâti pour la période de 2001 à 2006.

Pour la taxe d'habitation la même analyse sur une augmentation de 33 € donne :

Commune =10€-Département =5€-Communauté de communes=8€-Décision Etat (DGI)=8.5€-Frais de gestion trésor Public=1.5€ soit un total de 33€

La commune intervenant à hauteur de 30 % dans la hausse de la taxe d'habitation .

**TAUX FISCALITE LOCALE 2006
CLASSEMENT DES COMMUNES DE 4000 à 5000
HABITANTS DU DEPARTEMENT LES MOINS
IMPOSEES (source Ministère des finances)
FONCIER BATI**

	ANNEE 2006	TAUX
Classement	Communes	
1	VOLVIC	9,75
2	AULNAT	15,76
3	ST ELOY LES M.	16,40
4	COURPIERE	17,81
5	BLANZAT	17,96
6	ROYAT	18,25
7	VIC LE COMTE	18,91
8	CEYRAT	19,88
9	MOZAC	19,86
10	CHATEL GUYON	20,32
11	LEZOUX	22,35
12	LE CENDRE	24,81
13	BILLOM	32,41

TAXE D'HABITATION

	ANNEE 2006	TAUX
Classement	Communes	
1	VOLVIC	4,89
2	CHATELGUYON	10,17
3	ST ELOY LES M.	11,07
4	COURPIERE	11,18
5	ROYAT	12,01
6	BLANZAT	14,18
7	MOZAC	14,37
8	AULNAT	14,48
9	VIC LE COMTE	14,87
10	CEYRAT	15,70
11	LEZOUX	16,94
12	BILLOM	19,33
13	LE CENDRE	22,45

II- LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES

OBJECTIFS ANNONCES EN 2006 et CONFIRMES POUR 2007

- Maintenir un niveau modéré de la pression fiscale locale.
- Faire progresser l'investissement 2006-2008 sur un montant total de 5,5 millions d'euros.
- Maintenir l'encours de la dette au niveau du début de mandat soit 4.64 M€ en euros courants ou 5.19 M€ constants.
- Faire progresser les grands équilibres du budget sur la durée du mandat (autofinancement ; maîtrise des dépenses de fonctionnement ;...).

PREVISION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS.

Les objectifs pluriannuels pour 2007.

Amélioration du cadre de vie

- Par une valorisation du centre bourg avec l'opération de l'Îlot de l'Antiquité.
- Restructuration de l'avenue de Thiers.
- Lancement de la rénovation paysagère du parc Las Domnas
- La rénovation de l'éclairage public du quartier des Rioux.

L'aménagement des espaces publics

- Finalisation de l'Opération de l'Avenue de la gare.
- Deuxième tranche de rénovation du cimetière avec la construction d'un jardin du souvenir – columbarium et de sanitaires .
- Poursuite de la rénovation de la voirie communale avec la route limitrophe de Sauviat, le quartier Barbette, la rue Morin Fournioux .
- Restructuration des chemins en travaux en régie.

Politique d'entretien du patrimoine

- Des travaux importants en régie sur les bâtiments collectifs.
- poursuite de la rénovation des monuments historiques sur l'église de Courteserre et le lancement de la rénovation pluriannuelle de l'église ST Martin pour la maîtrise d'œuvre.
Le développement des services de proximité.
- La finalisation de la deuxième tranche de l'espace multiactivités.
- La finalisation de l'étude sur la création d'un équipement petite enfance.
- La rénovation du stade BONHOMME
La promotion et l'animation de la ville
- Amélioration technique du cinéma municipal.
- Poursuite de l'embellissement de la ville (fleurissement et illuminations de Noël).
- Création d'une brochure de visite du bourg de caractère en partenariat avec le Parc.
La maîtrise du développement urbain
- Achèvement du plan local d'urbanisme.
- Achèvement de la zone du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP).

T
t

Les grands équilibres du budget 2007

Section de fonctionnement

- Maintien des dépenses par rapport à 2006 autour de 2500 k€ avec recherche d'économies supplémentaires (achat public de la commune).
- Evolution du poste personnel à +2.5 % dans le cadre d'une réforme de la grille indiciaire des agents communaux.
- Faible évolution des recettes de fonctionnement autour de 3400k€.
- Capacité d'autofinancement préservé à plus de 700000€.

Section d'investissement

- Un montant d'investissement significatif autour de 3 millions d'euros
- Un montant de subvention estimé autour de 770.000€ et le produit de la vente des anciennes écoles du SALET et de COURTESERRE soit 920 k€ représentant 30 % des dépenses.
- Un fond de compensation de la TVA de 135000€.
- Un recours prévisionnel d'emprunt qui sera fixé en fonction des objectifs préalablement exposés.

AU SUJET DU QUARTIER DE LA GARE

A la fin du conseil municipal , Mr MONCHALIN, représentant du comité de « défense du quartier de la gare et de la décentralisation de COURPIERE » a demandé la parole . Conformément, au règlement de l'assemblée délibérante et après avoir obtenu l'accord des élus , le Maire l'a autorisé .

Le comité demande une nouvelle fois confirmation écrite de la décision de la Municipalité concernant le quartier de la Gare alors qu'ils étaient prêts à enlever leur banderoles .

Tout d'abord, le Maire a tenu à rappeler que cette association avait distribué un tract dont le contenu sortait complètement du rôle normal d'une association de défense pour entrer dans celui d'opposition municipale , reprenant d'ailleurs des chiffres falsifiés et des présentations erronées de réalisations municipales . « Cela change la nature des rapports entre la municipalité et l'association qui était jusqu'alors normaux .Dont acte ! ».

Ensuite, le Maire a rappelé que la proposition de la Municipalité de surseoir à toute décision concernant l'aménagement du quartier de la Gare était complètement confirmée et même approuvée par les conseillers municipaux . La réflexion continue sur le sujet et sera soumise , en son temps , au choix des Courpiérois . Enfin , concernant les banderoles , il a souligné qu'il est de la responsabilité des propriétaires de prendre leur décision , tous les Courpiérois sachant qu'aucun pavillon d'habitation n'est touché par la rénovation urbaine qui attendra le verdict des Courpiérois pour être lancée .